



## Succession à un enfant handicapé

Par **Yennane**, le **24/01/2012** à **11:58**

Bonjour,

J'ai 2 soeurs, l'une d'elle est handicapée (moteur et mental) à 100% et prise en charge par le conseil général qui paie son maintien en maison spécialisée. Mes parents sont toujours vivants et souhaitent répartir leurs biens (immobilier) entre leurs enfants. Cependant, ils souhaitent que ma soeur handicapée, ne pouvant jouir de ses biens, soit exclue de cette donation. Sachant qu'elle fait partie des héritiers réservataires mais qu'elle ne peut d'elle même renoncer à cet héritage (puisque sans faculté mentale), existe-t-il un moyen dans pareil cas, de 'deshériter' un enfant ?

Merci pour vos réponses !